

Réponses de la liste : PORT-LOUIS POUR TOUS

1) _____ Place de l'école de musique

Egalité d'accès, collaboration inter-institutionnelle, enseignement artistique de qualité, développement de la pratique amateur, contribution au développement culturel des territoires, coopération avec l'Éducation Nationale, ouverture à tous les publics...

De nombreux éléments qui permettent à l'école de musique Sonam' d'être reconnue par le département comme une structure assumant une mission de service public.

Quelle est votre vision du rôle, sur notre territoire, d'un opérateur culturel en matière d'Enseignement Artistique ?

Son rôle est important, pour les jeunes de notre commune.

2) _____ Soutien financier mutualisé

*Il y a deux ans, le besoin financier minimum, partagé entre 6 communes, a été évalué à 48 000 € / an. Cette somme est calculée en fonction du nombre d'habitants et du nombre d'adhérents (et peut donc légèrement évoluer en fonction de ces critères). **Dans ce projet collectif, la participation financière demandée à votre commune est de 5 900 €.***

Le montant collectif de 48 000 € représenterait toujours moins de 18 % du budget global. Une progressivité annuelle de 5% et une pluri-annualité (3 ans) seraient des éléments importants.*

Cette convention permet des tarifs préférentiels pour les mineurs résidents des communes conventionnées.

** : contre une moyenne de participation communes EPCI sur les établissements associatifs de 30% en Morbihan (60% dans une étude nationale)*

Si vous étiez élus, adhérez-vous à cette convention ?

L'adhésion a une convention est un gage de gestion prévisionnelle, donc important. Concernant votre proposition de convention, il conviendra que nous l'étudions très attentivement afin d'éviter tout financement non adapté à notre commune.

3) _____ Infrastructures

L'école de musique travaille actuellement dans des locaux qui sont souvent inadaptés (acoustique, dimensions, usages,...) alors que sur d'autres territoires, les locaux d'enseignement artistique sont généralement aménagés pour cette fonction.

Vous engagez vous à améliorer les conditions d'exercice dans les locaux?

L'entretien des bâtiments communaux est une évidence tout au long de l'année. Il représente pour notre commune un budget très important en raison du grand nombre de lieux – souvent historiques – et de leur proximité du littoral. Il n'est pas dans notre objectif de dédier des locaux communaux à des activités spécifiques. Ceux-ci doivent pouvoir être utilisés par toute structure.

4) _____ Publics empêchés

Nous développons un travail sur l'inclusion. Pour cela, nous avons besoin de coopération pour développer un réseau "Culture et inclusion".

Souhaitez vous y prendre part ? Comment pourriez-vous y contribuer ?

Trop tôt pour y répondre. Attendons de voir votre projet.

6) Communication

L'école de musique a besoin de coopération dans sa communication.

Vous engagez-vous à intégrer dans la communication municipale des éléments d'information de l'activité de l'école de musique en tant que projet partagé ?

Dans la mesure des espaces disponibles.

3) Partenariats établissements scolaires

L'école de musique a, depuis plusieurs années, un Projet mutualisé pour la musique à l'école permettant l'intervention d'un musicien intervenant "dumiste" diplômé et agréé pour mener des projets co-construits avec les équipes enseignantes et en lien avec l'Education Nationale. Co-financés par le Département et un mécène, ce projet est majoritairement financé par les communes.

Vous engagez vous à participer pour les établissements qui souhaitent intégrer ce projet?

Oui, sans hésitation.

Nous pouvons co-construire des projets plus ambitieux pour des classes ou écoles spécifiques, mettant plus de découverte, de connaissance et de rencontres (initiation instrumentale, orchestre à l'école, etc..).

Souhaiteriez vous développer ces projets sur votre commune ?

Attendons encore de voir vos projets.